

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

WEB : BASES DES RÉSEAUX

UNITE DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 7534 03 U32 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

WEB : BASES DES RESEAUX

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques et des services de l'Internet ;
- ◆ d'acquérir des compétences nécessaires pour la mise en place et la gestion d'un serveur web local ;
- ◆ de permettre le dépannage de l'accès à un serveur web;
- ◆ de développer des compétences personnelles d'autoformation dans le domaine informatique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes	
Laboratoire d'informatique : bases des réseaux	CT	S	32	
3.2. Part d'autonomie			P	8
Total des périodes				40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en disposant du matériel informatique nécessaire, de la documentation requise et d'une station informatique opérationnelle connectée à Internet et en développant des compétences de communication,

- ◆ de décrire et exploiter:
 - les équipements composant les réseaux,
 - le fonctionnement d'un réseau (adresses IP et rôle du DHCP, DNS, échange de paquets,...),
 - les URL et la résolution des adresses,
 - les ports et leur implication dans les firewalls ;
- ◆ d'accéder aux services de l'internet par:
 - l'installation de logiciels clients,
 - l'utilisation des services (Web, FTP, Telnet/SSH,...) ;
- ◆ de remédier à un dysfonctionnement simple sur un réseau en utilisant:
 - la vérification de connectivité IP (commande ping,...),
 - l'identification et la résolution d'une panne élémentaire (périphérique éteint, branchement défectueux, erreur de configuration IP, erreur d'adresse de DNS,...) ;
- ◆ d'installer et de configurer un ensemble intégré de serveurs (serveur web + langage de programmation + base de données) destiné au développement (par exemple : WAMP ou EasyPHP,...) ;
- ◆ de configurer les principaux paramètres des fichiers de configuration des serveurs et des services utilisés ;
- ◆ de définir les autorisations sur les dossiers (HTACCESS, CHMOD, ROBOTS.TXT,...) ;
- ◆ d'expliquer le protocole SSL (Secure Socket Layer) ou autre protocole de sécurisation de transfert des données ;
- ◆ d'identifier et caractériser les principales formes d'accès aux divers paiements sécurisés ;
- ◆ d'utiliser un hébergement extérieur et d'en paramétrer d'éventuels services associés ;
- ◆ d'accorder ou de modifier des droits d'accès à un dossier sur un serveur ;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en disposant du matériel informatique nécessaire, de la documentation requise et d'une station informatique opérationnelle connectée à Internet,

- ◆ de rendre accessibles des documents fournis sur une plateforme web locale (telle que Wamp ou EasyPhp) qu'il a adéquatement installée ;
- ◆ de rendre accessibles des documents fournis sur un serveur distant et d'en rédiger un descriptif d'accès (URL, login, mot de passe, ...) ;
- ◆ de remédier à un dysfonctionnement provoqué sur un réseau et de rédiger un rapport technique décrivant son intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des démarches mises en œuvre,
- ◆ la méthodologie mise en œuvre pour répondre au dysfonctionnement provoqué,
- ◆ l'utilisation judicieuse du vocabulaire informatique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine, en relation avec le programme de formation proposé dans le présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail.